

Responsabilité sociétale

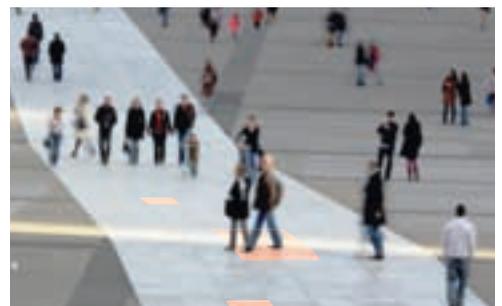
RAPPORT 2010



LEE M
les entreprises
du médicament

sommaire

Chiffres clés de l'industrie du médicament en France	04
Faits marquants de l'année 2010	06
Notre politique de responsabilité sociétale	08
1 Éthique & transparence	10
2 Performance environnementale	16
3 Politique sociale	22
4 Engagement sociétal	28
Annexes	34
Glossaire et liens utiles	36



Leem
88, rue de la Faisanderie – 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 03 88 88 – Fax : 01 45 04 47 71

Contacts Leem :

Delphine Caroff, Responsable pôle RSE, dcaroff@leem.org

Rédaction : Cathy Crochet et Delphine Caroff

Crédits photo : Nicolas Landemard, Patrick Vedrone, Studio Casagrande, Jean-Erick Pasquier / Agence Rapho, Getty Images, Leem.

Conception graphique et réalisation : meanings

Ce rapport est imprimé sur un papier garanti PEFC, gage d'une gestion forestière durable.



“La RSE, un levier stratégique pour nos entreprises”

Les Entreprises du Médicament sont des acteurs engagés de la santé, de la recherche, de la vie industrielle, sociale et économique de la France. À ce titre, elles ont des comptes à rendre aux patients, aux pouvoirs publics, plus largement à la société dans laquelle elles évoluent, et dont elles sont, elles aussi, des parties prenantes.

Je me réjouis du fait qu'un nombre croissant de nos entreprises intègrent les préoccupations sociétales et environnementales à leurs modes de fonctionnement et de pensée. Le développement de nos entreprises ne doit plus, ne peut plus s'exonérer d'une approche responsable et éthique de chacune de nos activités.

L'année 2010 a été marquée par de nouveaux progrès en termes de RSE. En matière environnementale, le Leem s'est résolument inscrit dans le Grenelle de l'environnement, en signant avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Écologie une Convention de progrès dès 2009. Avec CarbonEM, nous avons créé et déployé un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre propre au secteur pharmaceutique. Nous avons également publié un manuel sur l'éco-conception des emballages de médicaments afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Sur le plan sociétal, nous avons été le premier collectif d'entreprises en France à nous

engager, dès 2006, dans une démarche de dialogue avec les parties prenantes, avec la création du Comité de parties prenantes (Coppem). Au sein de ce Comité, nous avons initié en 2010 un dialogue renforcé avec la société sur le thème de la transparence.

La refonte annoncée des procédures de surveillance du médicament remet au centre du débat cette question de la transparence de nos pratiques, et rend tout aussi cruciale un dialogue mature et responsable avec la société. Conçue comme un des axes stratégiques du Leem pour les années à venir, la RSE est appelée à devenir une condition incontournable de l'innovation, de l'attractivité et de l'efficience.



Christian Lajoux
Président des Entreprises
du Médicament



CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT EN FRANCE

Économie

► Cartographie des entreprises du médicament

324

entreprises

sur le sol français en 2009.

27,3  + 0,7%

milliards d'euros

de chiffre d'affaires réalisé en France en 2010, soit une progression de 1,1%.
La France représente 5,9% du marché mondial du médicament (2009).

► Un secteur stratégique et un investisseur majeur

24  + 4,5%

milliards d'euros

d'exportations réalisées en 2010, soit une hausse de 4,5% par rapport à 2009.

4^e

source d'entrées de devises, pour l'économie française.

4,96

milliards d'euros

investis en France dans la R&D en 2008.

n°2

des secteurs industriels français

en termes d'investissements en R&D.

Social

106 564

Effectif total en 2009 soit une légère baisse de 1,7% de l'emploi par rapport à 2008.

8 884

personnes ont été recrutées en 2009 dont 40% pour des métiers de production.

L'emploi global est de **303 156 personnes** si l'on prend en compte l'ensemble de la chaîne du médicament (salariés des biotechnologies de santé, de l'industrie des principes actifs à usage pharmaceutique, grossistes répartiteurs, dépositaires, pharmacies d'officine...).

Près de **24 000 personnes sont employées en R&D** (plus d'un salarié sur cinq), soit 20% du total des chercheurs européens dans ce domaine.

72,8% des salariés ont eu accès à des formations en 2009, contre 43,5% dans les autres industries, selon le Cereq.

Avancées thérapeutiques

En 2010, le bilan des avancées thérapeutiques mesurées par les Améliorations du Service Médical Rendu (ASMR) attribuées par la Commission de Transparence de la Haute Autorité de Santé (HAS) fait état de **35 solutions nouvelles**, contre 42 en 2009 et 31 en 2008, dans les domaines de la cancérologie, des maladies rares et de l'infectiologie.

8 situations de progrès en oncologie concernent des cancers fréquents (sein, cancer bronchique non à petites cellules, leucémie lymphoïde chronique) ou un peu plus rares (lymphome des cellules du manteau). Deux nouvelles procédures diagnostiques permettent, par ailleurs, d'améliorer la prise en charge de certains cancers.

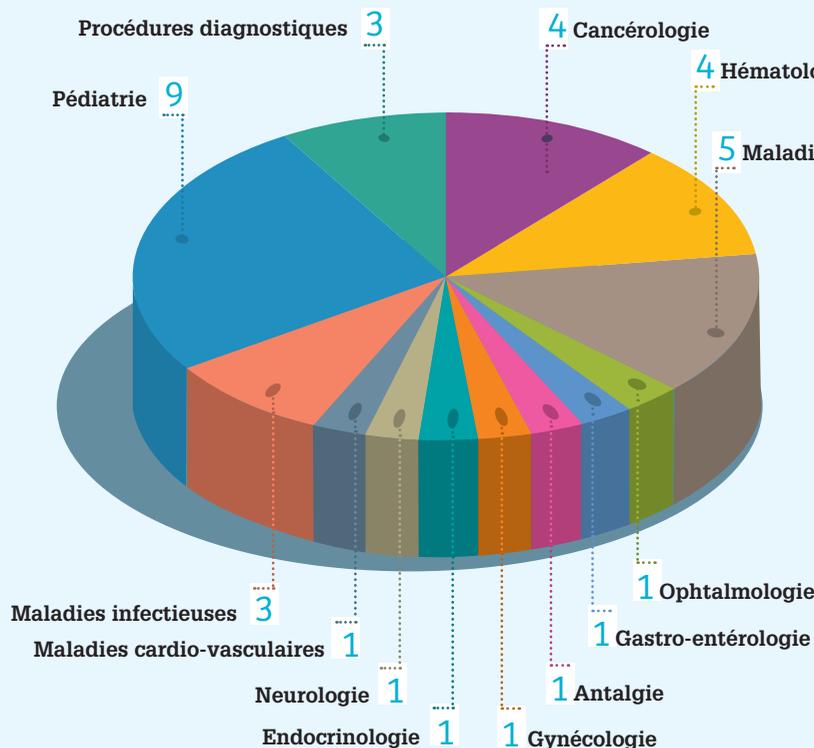
5 nouveaux produits dans le champ des maladies rares. C'est une constante des bilans thérapeutiques de ces dernières années.

L'arsenal vaccinal s'est enrichi pour accentuer la prévention contre des maladies touchant plus spécifiquement les enfants.

8 indications concernent les maladies pédiatriques.



Sur les dix dernières années, il ressort que le bilan des ASMR est en ligne avec les orientations prioritaires de la recherche des entreprises du médicament, qui se concentrent sur 6 axes thérapeutiques majeurs : la cancérologie, l'infectiologie, les maladies rares, la cardiologie, la neurologie et la rhumatologie. À eux seuls, ces 6 axes ont recueilli 75 % des ASMR accordées sur la période 2001-2010.



Les 35 solutions nouvelles recensées par la HAS

Sources : Leem et HAS.

2010

FAITS MARQUANTS

Éthique et transparence

• 12^{es} Rencontres entre Les Entreprises du Médicament et les délégations des pays francophones à Genève

Le Leem, les délégations des pays francophones et l'Organisation internationale de la francophonie se sont réunis le 16 mai 2010 à l'occasion des 12^{es} Rencontres sur le thème « Accès aux médicaments de qualité et lutte contre la contrefaçon ».

• Coopération renforcée entre le Leem et la Douane

En juin 2010, le Leem et la Douane ont signé une déclaration de principe définissant les modalités de collaboration pour mieux lutter contre le trafic de médicaments contrefaits. Cette signature traduit l'engagement partagé des pouvoirs publics français et des Entreprises du Médicament dans la lutte contre la contrefaçon de médicaments.



• Tenue d'un comité anti-contrefaçon

Organisé par le Leem le 22 novembre 2010, ce comité a rassemblé des acteurs publics (Douane, Interpol, Afssaps...) et privés (représentants des laboratoires, de l'Ordre des pharmaciens, des plate-formes signataires de la Charte de lutte contre la contrefaçon sur Internet...), créant ainsi les synergies nécessaires à la mise en œuvre de mesures efficaces contre la contrefaçon de médicaments.

Performance environnementale

• « CarbonEM » à la disposition de tous les adhérents



Avec CarbonEM, Les Entreprises du Médicament disposent désormais d'un outil simplifié d'estimation des gaz à effet de serre (GES) adapté au secteur pharmaceutique. Plus qu'une réponse aux nouvelles obligations réglementaires, cet outil constitue le premier pas vers la sensibilisation du secteur aux enjeux du changement climatique.

• Éco-conception des emballages : un nouveau guide pratique

Afin de sensibiliser ses adhérents à une démarche d'éco-conception dans leur entreprise, le Leem a conçu un manuel *Éco-conception des emballages de médicaments : comment se lancer ?*. Son ambition : accompagner les entreprises dans la mise en place de leurs démarches, au travers d'informations pratiques et immédiatement utilisables.

• Cyclamed : un nouvel agrément pour six ans

Approuvé par les pouvoirs publics depuis 1993 pour sa mission dans le cadre de la valorisation des emballages de médicaments des ménages, Cyclamed a été re-agréé, début 2010, pour la collecte et la destruction des Médicaments non utilisés à usage humain pour une durée de six ans.



Politique sociale

• De nouveaux outils pour favoriser l'emploi des seniors

Dans le cadre de l'accord seniors, des outils de communication sur les dispositifs d'orientation et de formation professionnelles ont été élaborés à leur intention (bilan de compétences, DIF, contrat de professionnalisation senior, VAE, tutorat) ainsi qu'une trame type d'entretien professionnel.

• Priorité au handicap

HandiEM, association paritaire créée dans le cadre de l'accord de branche sur le handicap pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur, a été très active en 2010. Deux conseils d'administration et trois réunions de bureau ont en effet permis de définir les axes prioritaires prévus dans l'accord collectif de branche. L'association a notamment représenté Les Entreprises du Médicament au forum Emploi handicap de l'ADAPT en novembre 2010 et a lancé son site Internet, www.handiem.org.

• Rencontres et partenariats avec les universités

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le Leem et l'université de Bordeaux 2, les premières Rencontres doctorants/Entreprises du Médicament ont eu lieu les 27 et 28 mai 2010 à Bordeaux afin d'offrir aux doctorants une meilleure visibilité sur les métiers et les besoins de l'industrie. Quarante-et-un étudiants issus de sept écoles doctorantes ainsi que vingt-cinq représentants industriels ont participé à ces journées.

Le 7 décembre 2010, un séminaire à destination des doyens et responsables de la filière industrie des facultés de pharmacie a constitué un temps fort d'échange et de communication entre Les Entreprises du Médicament et les universités sur l'emploi et la formation des pharmaciens. Il a réuni plus de soixante personnes, issues de vingt-et-une facultés.

Engagement sociétal

• La transparence au cœur des débats du Coppem

Espace privilégié de dialogue et de relation entre le Leem et la société, le Comité de parties prenantes des Entreprises du Médicament (Coppem) a été particulièrement dynamique cette année. Les travaux et réflexions se sont focalisés plus particulièrement sur la transparence de l'information sur le médicament et la recherche, et des relations avec les tiers. Les débats, les préoccupations et des propositions concrètes ont été relayés au conseil d'administration de novembre et à l'assemblée générale du Leem de décembre 2010.

• La Fondation des Entreprises du Médicament plus engagée

Pour son deuxième appel à projets, la Fondation des Entreprises du Médicament a décidé de soutenir six nouveaux projets et de poursuivre son engagement dans neuf partenariats en cours dans le domaine de pathologies chroniques, des maladies rares et de la lutte contre les vulnérabilités et les inégalités sociales de santé.

• Le soutien de Tulipe aux populations en détresse



À la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010 et à l'épidémie de choléra qui sévit toujours en Haïti, l'association Tulipe (Transfert d'urgence de l'industrie pharmaceutique) a apporté son soutien aux populations par la mise à disposition de kits d'urgence et par l'instauration de partenariats avec des associations locales pour une meilleure prise en charge des patients.

NOTRE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

focus

La gouvernance de la démarche RSE au Leem

Depuis 2006, le Leem a mis en place une démarche sectorielle de responsabilité sociétale commune, qui favorise l'efficacité collective sans pour autant se substituer aux démarches individuelles des entreprises. Celle-ci est structurée autour de groupes de travail thématiques rapportant au Comité RSE du Leem, composé de vingt-sept entreprises en 2010. Jean-Noël Bail, directeur des affaires économiques et gouvernementales de GlaxoSmithKline et Président de ce Comité RSE, Jean-Marie Lefevre, P-dg de Biocodex et administrateur référent sur les questions environnementales, et Gilles Chaufferin, directeur général délégué adjoint des Laboratoires Boiron, restituent les progrès accomplis au conseil d'administration du Leem.

Le Leem a par ailleurs engagé un dialogue actif avec ses parties prenantes, au sein du Comité de parties prenantes. Ce dialogue crée, avec les différents groupes de travail, un cadre global aux échanges du secteur. Il permet de mieux identifier et répondre aux aspirations, critiques et thèmes émergents de la société.

Qu'est ce que le Leem ?

Les entreprises du médicament sont représentées en France par le Leem (« Les Entreprises du Médicament »), dont le rôle consiste à élaborer et à faire respecter l'éthique de la profession, à faciliter les échanges entre ses membres et à défendre leurs intérêts collectifs.

Le Leem est l'interlocuteur des pouvoirs publics, des autorités de santé, des professionnels de santé et des associations de patients. Enfin, il assure la promotion des démarches collectives de progrès, de qualité et de valorisation du secteur en matière de progrès thérapeutique, de bon usage du médicament et de responsabilité sociétale.

ENTREPRISES EN ACTION

PFIZER FRANCE

► Mettre en place une gouvernance du développement durable

Parce qu'œuvrer pour un monde en meilleure santé implique d'œuvrer pour la durabilité de l'homme, Pfizer a mis en place, fin 2010, une gouvernance du développement durable commune à l'ensemble de ses sites en France (siège et production). Avec les référents coordinateurs de chaque site, la direction a déterminé des axes de travail sur des thématiques tant environnementales que sociales et sociétales ; et ce, en fonction des demandes des interlocuteurs, des avancées des groupes de travail RSE du Leem et des sujets émergents selon l'actualité. Il s'agit par exemple de déterminer des indicateurs sociaux (pour suivi via le rapport RSE), d'élaborer le bilan carbone des sites, ou de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable... Cette nouvelle gouvernance doit permettre d'impliquer l'ensemble des collaborateurs Pfizer en France et de capitaliser sur leurs différentes expertises, afin de mener des actions cohérentes et en ligne avec les attentes des parties prenantes.

Notre dialogue avec les parties prenantes

Dans le cadre de la démarche de dialogue entre le Comité de parties prenantes des entreprises du médicament (Coppem) et les instances du Leem, des représentants du Coppem ont présenté les travaux du cycle 2010 lors d'un conseil d'administration du Leem et lors d'une table ronde « Enjeux de société, les entreprises du médicament s'engagent » au cours de l'assemblée générale.

Revenant sur le mode de travail du Coppem, les parties prenantes, parmi lesquelles Laurence Carton, vice-Présidente de l'Aflar a souligné que « *l'exercice [n'est] plus aujourd'hui dans un système de questions/réponses mais dans un système où Les Entreprises du Médicament et les parties prenantes construisent leur ordre du jour, élaborent un plan de travail et travaillent ensemble pour arriver à des solutions* ».

En 2010, deux axes ont particulièrement marqué le cycle de dialogue du Coppem : la transparence sur les produits et la recherche et la transparence des relations des Entreprises du Médicament avec les associations.

La thématique « transparence sur les produits et la recherche » a donné lieu à « *un travail spécifique sur l'information du public sur le médicament, et plus particulièrement les effets indésirables des produits de santé (...). C'est ainsi que nous avons formulé une demande auprès du Leem, qui visera une communication à destination des usagers du médicament pour les inciter à l'auto-déclaration des effets indésirables. Une action de communication sur ce thème, en 2011, traduira la volonté d'optimiser, en commun, la qualité des procédures de pharmacovigilance pour faciliter la détection précoce et plus complète des signaux faibles ou relatifs à la qualité de vie des patients* », a mentionné Laurence Carton.

Pour ce qui concerne la thématique « transparence des relations financières des entreprises du médicament vis-à-vis des associations »,

Laurence Carton a rappelé « *qu'il [est] apparu dans les discussions que les parties prenantes ou les entreprises ne pouvaient pas être transparentes toutes seules (...). La déclaration à la Haute Autorité de Santé par les entreprises des sommes versées aux associations de malades ne semblait pas suffire à assurer une véritable transparence vis-à-vis de la société, si les associations bénéficiaires ne s'obligeaient, elles aussi, à communiquer au public des éléments relatifs à la nature de leur structure, des projets financés et l'utilisation finale des fonds* ».

« Grâce au dialogue engagé au sein du Coppem, nos associations, ONG, sympathisants et patients ont vu se traduire une préoccupation du Leem et de certaines firmes (...) mais ce qui intéresse [les parties prenantes] est bien sûr l'évolution concrète des pratiques sur le terrain », ont souligné les parties prenantes.

Par ailleurs, au titre de l'évolution des pratiques, les parties prenantes ont exprimé en fin d'année leur souhait d'une communication pro-active de la part du Leem à leur égard, en cas d'événement ou de situation de crise. Cette information leur est nécessaire pour répondre aux interrogations de leurs membres ou adhérents, qui peuvent parfois être amenés à les questionner sur le bien-fondé de leur participation au Coppem.

Enfin, un dialogue a eu lieu entre les parties prenantes et le Leem sur deux sujets d'actualité en particulier, les débats consécutifs à la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 et à l'affaire Médiateur. Ces échanges constructifs ont permis de confronter les différents points de vue sur les problèmes posés ainsi que sur leur gestion médiatique, le Coppem invitant le Leem à une meilleure information en amont auprès de ses parties prenantes et à une plus grande empathie à l'égard des perceptions du grand public. ■

« **LA THÉMATIQUE « TRANSPARENCE SUR LES PRODUITS ET LA RECHERCHE » A DONNÉ LIEU À UN TRAVAIL SPÉCIFIQUE SUR L'INFORMATION DU PUBLIC SUR LE MÉDICAMENT.** »

Laurence Carton,
vice-Présidente de l'Aflar

1

Éthique & transparence

En 2010, Les Entreprises du Médicament ont renforcé leur lutte contre la contrefaçon, notamment dans les pays en développement et sur Internet. Elles ont intensifié leurs efforts de sensibilisation sur les risques liés à l'achat de médicaments sur Internet et ont mis en place des coopérations avec des acteurs clés dans ce domaine. Elles ont également renforcé leurs actions en matière de transparence.

Renforcer la lutte contre la contrefaçon

Au niveau mondial, 10 % des médicaments en circulation sont faux. Leur utilisation régulière peut entraîner un échec thérapeutique, favoriser une résistance, voire être mortelle. La contrefaçon touche aujourd'hui en grande majorité les pays émergents et la vente sur Internet, véritable portail de la contrefaçon. Dans ce contexte, lutter contre ce fléau est l'une des priorités du Leem.

Pleinement engagé dans la lutte contre la contrefaçon de médicaments, le Leem sensibilise régulièrement les consommateurs aux risques liés à la vente de médicaments sur Internet. Campagnes, brochures et vidéos largement diffusées sur ●●●

Interview



PATRICK ERRARD

Directeur général, Astellas Pharma,
Président de la Commission juridique du Leem

Quels sont les grands axes de votre politique en matière d'éthique et de transparence ?

Éthique et transparence sont les deux mots clés qui doivent guider notre démarche de responsabilité sociétale dans nos activités de recherche, de promotion et d'information. C'est dans cet esprit que Les Entreprises du Médicament s'engagent depuis plusieurs années, par le dialogue et des actions concrètes, pour améliorer la transparence et l'information sur la sécurité et la qualité des produits dans l'intérêt des patients et de la santé publique.

D'après vous, que faut-il retenir de l'année 2010 ?

En 2010, le Leem a poursuivi son rôle de mobilisation des responsables, publics et privés, pour lutter contre la contrefaçon. Il s'agit de créer une collaboration efficace entre les différents acteurs, et de développer des complémentarités entre les initiatives françaises et celles menées au niveau international comme l'atteste notamment la mise en œuvre de la Charte de lutte contre la contrefaçon sur Internet ou encore la signature d'un accord de coopération entre le Leem et la Douane.

Quelles sont les perspectives pour l'année 2011 en matière d'éthique et de transparence ?

Le conseil d'administration du Leem a adopté en janvier le code de déontologie du Leem, issu de plusieurs engagements de la profession et notamment du code de notre fédération européenne, l'EFPIA. C'est la première étape d'une réflexion plus approfondie visant à promouvoir de manière volontariste de bonnes pratiques professionnelles. Ce code devra être complété en cours d'année par un mécanisme de veille, de prévention, de pédagogie et de contrôle déontologique de la profession, destiné à remplacer le Cemip, qui ne répond plus aujourd'hui, dans ses missions et modes de fonctionnement, aux nouveaux besoins en la matière. ■



ENVIRON 50 % DES VENTES
DE MÉDICAMENTS SUR INTERNET ONT UN CARACTÈRE
ILLICITE ET SONT MAJORITAIREMENT
DES PRODUITS CONTREFAITS.

•••

la toile constituent autant de moyens mis en place. Le Leem recherche également les meilleures solutions technologiques pour distinguer le vrai du faux médicament, assurer des contrôles qualité et garantir la traçabilité de ces produits. Il travaille avec les entreprises et la Fédération européenne des industries du médicament (EFPIA) pour développer l'utilisation d'un outil commun de codage en Europe (Data Matrix 2D).

“ DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS, LA CONTREFAÇON CONCERNE LE PLUS SOUVENT DES MÉDICAMENTS CÔUTEUX COMME LES HORMONES, LES CORTICOÏDES ET LES ANTIHISTAMINIQUES. DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, ELLE CONCERNE LES MÉDICAMENTS UTILISÉS CONTRE LE PALUDISME, LA TUBERCULOSE ET LE SIDA. ”

De nouvelles initiatives

L'année a été marquée par des avancées notables dans ce domaine. Le Leem, plusieurs de ses adhérents et la Douane ont en effet signé, en juin, une déclaration de principe fixant les modalités de partenariat pour réduire le trafic de faux médicaments.

Celle-ci prévoit notamment des échanges plus fournis d'informations et de renseignements en matière de médicaments falsifiés et de flux de marchandises, des actions de formation et de partage de bonnes pratiques, ainsi que des campagnes de sensibilisation auprès du public et des consommateurs. Cette déclaration de principe renforce sensiblement la coopération opérationnelle entre l'industrie pharmaceutique et la Douane.

Autre initiative majeure de l'année : la mise en œuvre et le suivi de la Charte de lutte contre la contrefaçon sur Internet signée en 2009 entre le Leem et plusieurs plates-formes de e-commerce, dont Price Minister. L'objectif est d'organiser les modalités d'une collaboration incitant les plates-formes à mieux détecter la revente de faux médicaments et à les retirer sans délai des sites de vente.

2010 a également été rythmée par les 12^{es} Rencontres entre le Leem et les délégations des pays francophones, qui ont eu lieu à Genève le 16 mai. La forte participation – présence de vingt-deux délégations et de quinze ministres de la santé, majoritairement issus des pays africains – atteste un niveau de conscience accru quant à la nécessité d'un rapprochement entre tous les acteurs (publics, privés, français, pays en développement) pour mettre en œuvre des dispositifs efficaces de contrôle et de répression de la contrefaçon.



Enfin, l'année s'est achevée sur la tenue d'un comité anti-contrefaçon organisé par le Leem en novembre 2010. Celui-ci a réuni des représentants des laboratoires, des différentes autorités publiques (Douane, Interpol, Afssaps...), du Comité national anti-contrefaçon, de l'Ordre des pharmaciens et des plates-formes signataires de la Charte de lutte contre la contrefaçon sur Internet. Une mobilisation qui a permis de dresser un bilan des différentes actions menées et de dessiner les contours des actions à entreprendre.

•••



12^{es} Rencontres Leem/pays francophones.

focus

Renforcer la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques

Depuis plus d'un siècle, aucune découverte médicale n'aurait pu aboutir sans expérimentation animale et sans une stricte application de la réglementation ! Afin de renforcer le respect des principes en vigueur, le Leem s'implique dans les débats sur ce sujet.

Débats qui ont mené à la publication, le 22 septembre 2010, d'une directive du Parlement européen et du Conseil européen renforçant les mesures de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Ce texte réaffirme notamment la règle des

« 3R » pour le bien-être animal (Réduire, Raffiner, Remplacer), interdit les expériences sur les grands singes, indique que les expérimentations animales devront faire l'objet d'une évaluation et d'une autorisation préalables, et encourage

le développement de méthodes alternatives avec la mise en place d'un laboratoire de référence au sein de l'Union européenne. La transposition de cette directive devra être réalisée au plus tard le 10 novembre 2012 pour une application au 1^{er} janvier 2013.

CHIFFRES CLÉS

10%

des médicaments dans le monde sont des faux.

57%

C'est l'augmentation des saisies de médicaments par rapport à 2007.

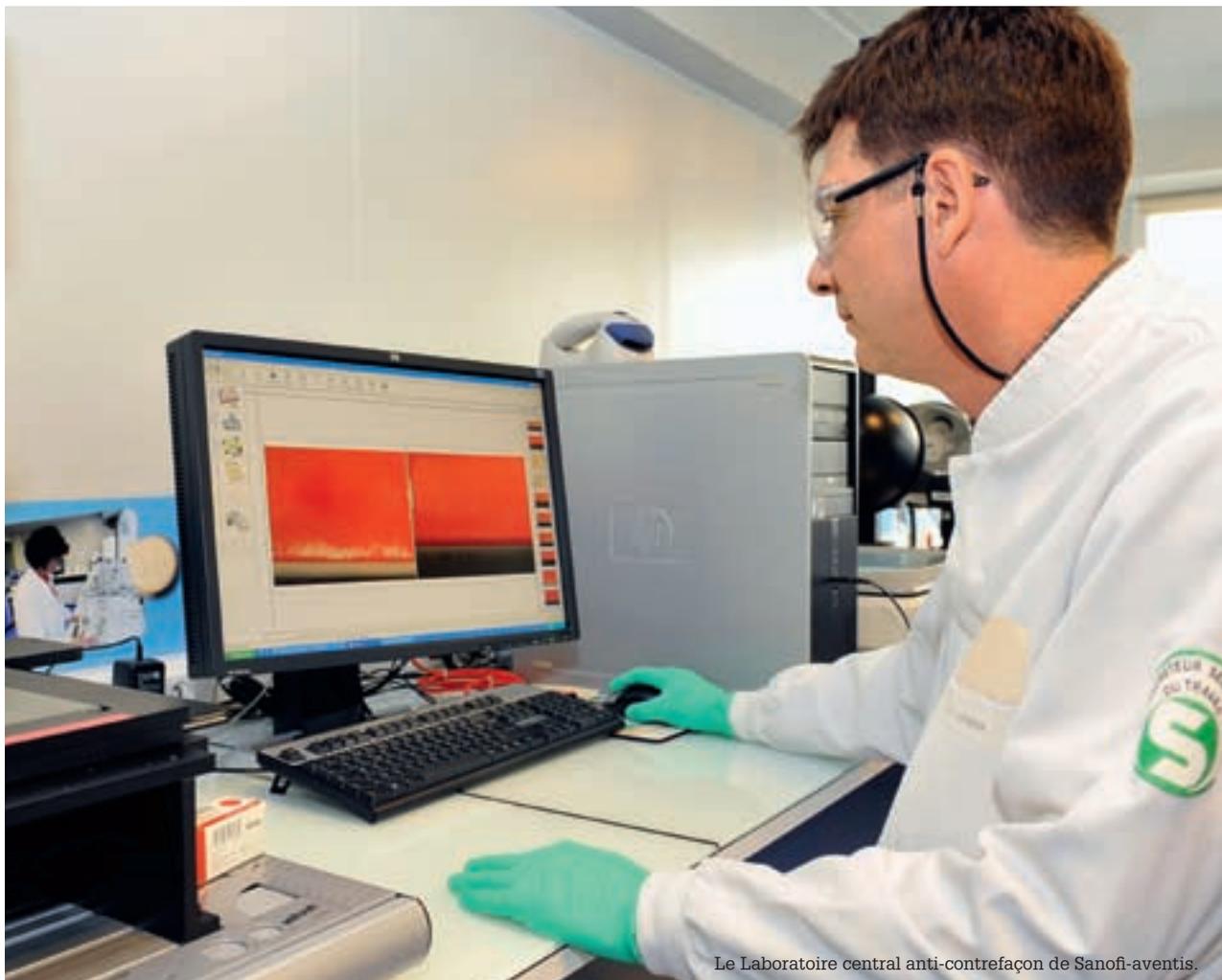
Les médicaments font partie de la

3^e CATÉGORIE

de produits la plus importante en termes de produits interceptés par la Douane.

93%

des médicaments interceptés l'ont été dans le cadre d'une suspicion de contrefaçon de marque.



Le Laboratoire central anti-contrefaçon de Sanofi-aventis.

...

S'engager vers plus de transparence

En 2010, dans le cadre de la commission d'enquête mise en place par le Sénat sur le rôle des firmes pharmaceutiques dans la lutte contre la pandémie de grippe A (H1N1), la question de la transparence des liens entre experts et industriels a été soulevée. Dans ce contexte, le Leem a fait entendre sa voix et rappelé qu'un certain nombre de règles clés – juridiques, déontologiques... – étaient strictement appliquées au sein du secteur et assuraient aujourd'hui l'indépendance des experts et l'absence de conflits d'intérêts potentiels. Il a également précisé qu'il était nécessaire de

“ EN 2009, LES INDUSTRIELS DE LA SANTÉ ONT FINANCÉ, EN AIDES MONÉTAIRES OU EN NATURE, 308 ASSOCIATIONS DE PATIENTS, À HAUTEUR DE 5,2 MILLIONS D'EUROS. ”

poursuivre le travail avec les autorités et la communauté scientifique afin de renforcer encore cette transparence, notamment dans le cadre des recrutements, des contrôles et de l'information des experts.

Les dons aux associations de patients

Dans un tout autre domaine, la loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) exige des entreprises de santé une plus grande transparence, puisque celles-ci doivent désormais déclarer – auprès de la HAS et chaque année avant le 30 juin – la liste des associations de patients qu'elles soutiennent, ainsi que le montant des aides allouées. À fin octobre 2010,

la publication des résultats de cette première campagne déclarative a montré que cinquante-trois entreprises du secteur de la santé suivraient cette procédure pour un montant de 5,2 millions euros d'aides versées.

La lutte antidopage

Dans la continuité de la déclaration d'intention de collaborer dans la lutte antidopage, signée en décembre 2008 entre le Leem, le ministère de la Santé et l'Agence mondiale antidopage (AMA), la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) a signé, avec l'AMA, une déclaration de coopération dans la lutte contre le dopage dans le sport. Cette déclaration a pour but de faciliter une collaboration volontaire entre les entreprises membres de la FIIM et l'AMA, à identifier les principes actifs ayant un potentiel dopant, à minimiser le risque de mésusage de ces substances, à renforcer le transfert d'information et à faciliter le développement de méthodes de détection. Une étape importante dans la découverte plus précoce de nouveaux composants dopants. ■

focus

Perspectives 2011

Afin de poursuivre la mise en œuvre de bonnes pratiques professionnelles, le conseil d'administration du Leem a adopté en janvier 2011 un code de déontologie baptisé « dispositions déontologiques professionnelles » applicables aux entreprises adhérentes du Leem. Le Leem souhaite également améliorer la transparence des collaborations entre l'industrie et les experts, sur le modèle du Sunshine Act, qui rend public les liens d'intérêt et les sommes versées aux experts par les entreprises aux États-Unis. Enfin, le Leem a d'ores et déjà engagé la réforme de son Comité d'éthique et de médiation de l'industrie pharmaceutique (Cemip) par la mise en place d'un nouvel organe de déontologie professionnelle, proactif et prospectif, et doté de pouvoirs de sanction, qui marquera la réappropriation par la profession des enjeux déontologiques.

ENTREPRISES EN ACTION

SANOFI-AVENTIS

► Lutter contre la contrefaçon

Le Laboratoire central anti-contrefaçon (LCAC) a été inauguré en 2008 par Sanofi-aventis dans le cadre de son programme de lutte contre la contrefaçon. Situé sur le site industriel de Tours, le LCAC, véritable centre d'expertise en matière de contrefaçon des médicaments, conduit une triple mission.

Concevoir des méthodes d'analyse et les diffuser vers les sites industriels du Groupe dans le monde entier pour que tout produit suspect soit contrôlé selon les mêmes critères.

Compléter, lorsque nécessaire, les analyses réalisées par les sites industriels par des analyses chimiques plus poussées réalisées sur des échantillons de produits suspectés d'être contrefaits.

Centraliser, au sein d'une base de données dédiée, les informations relatives aux contrefaçons répertoriées.

Depuis 2008, plus de **13 000** produits ont été analysés par le LCAC, qui est aujourd'hui reconnu comme un outil indispensable au service de la santé, et plus particulièrement des professionnels de santé, des institutions policières et douanières, et des autorités judiciaires des pays concernés.

INSTITUT LILLY

► Inciter les Français à participer à des essais cliniques



Si les Français sont convaincus de l'importance des essais cliniques, seulement un sur deux se déclare disposé à y participer. L'une des raisons identifiées est le manque d'informations pédagogiques répondant à leurs interrogations. Aussi l'Institut Lilly a-t-il décidé, à l'occasion de son vingtième anniversaire, de s'engager auprès de Lilly France dans une vaste campagne de sensibilisation du grand public et des professionnels de santé. Objectif : mobiliser les différentes parties prenantes pour lever les inquiétudes et favoriser la mobilisation.

À cet effet, l'Institut Lilly a mis en place un site Internet dédié : www.larecherchecliniqueetvous.com.

Il a également lancé deux supports : une brochure d'information, qui est largement diffusée dans les cabinets des spécialistes, et un document plus complet dédié aux professionnels de santé.



Performance environnementale

En 2010, le Leem a poursuivi la prise en compte de ses responsabilités environnementales, en lien étroit avec les acteurs clés du secteur, ses différentes parties prenantes et les pouvoirs publics. Diverses avancées ont marqué l'année, notamment en termes de mesure des progrès, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de gestion des déchets.

Tracer une "feuille de route" pour toute la profession

Afin de gérer les impacts du secteur tout au long du cycle de vie du médicament, Les Entreprises du Médicament ont engagé une démarche proactive en matière d'environnement. Celle-ci s'est concrétisée par la signature, le 25 mars 2009, d'une Convention de progrès entre le Leem et les ministères de l'Environnement et de la Santé.

Feuille de route à moyen terme pour tout le secteur, cette Convention engage les deux cent soixante-dix Entreprises du Médicament autour de cinq axes issus du Grenelle de l'environnement :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique du secteur du médicament ;
- associer les salariés aux efforts environnementaux en les formant, les informant et les sensibilisant ;
- continuer de développer une relation durable avec les parties prenantes autour des questions de développement durable et de santé ;

...

Interview



JEAN MARIE LEFÈVRE

Président-directeur général de Biocodex, vice-Président du Comité RSE du Leem, en charge des questions environnementales

Quels sont les grands axes de votre politique en matière environnementale ?

La signature de la Convention de progrès en mars 2009 a défini une feuille de route en matière de responsabilité sociétale et a conduit Les Entreprises du Médicament à mettre en œuvre des actions concrètes visant à prévenir et à réduire les risques environnementaux induits par leurs activités. Afin d'accompagner au mieux les entreprises dans l'appropriation des sujets de RSE, le Leem développe et met à disposition de ses adhérents des outils et supports partagés.

D'après vous, que faut-il retenir de l'année 2010 ?

L'une de nos réalisations en 2010 a été la création de CarbonEM, un outil destiné à mesurer les émissions de gaz à effet de serre de notre secteur. Nous avons par ailleurs publié un manuel sur l'éco-conception des emballages de médicaments. Enfin, nous avons poursuivi nos actions en matière de gestion des résidus de médicaments dans l'eau et des déchets.

Quelles sont les perspectives pour l'année 2011 en matière environnementale ?

En 2011, nous allons mettre en place de manière opérationnelle l'éco-organisme chargé de collecter et de détruire les déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en autotraitement et continuerons de participer aux travaux sur les résidus dans l'eau. Nous poursuivrons également nos efforts en matière de politique carbone en formant les entreprises à l'outil CarbonEM. Enfin, nous déploierons des sessions de formation sur les enjeux de la RSE afin de sensibiliser l'ensemble des salariés des Entreprises du Médicament. ■



24 % DE LA FLOTTE
DE VÉHICULES D'ENTREPRISES DU SECTEUR
SONT ÉLIGIBLES AU BONUS ÉCOLOGIQUE À FIN 2009.

...

– s’engager en faveur d’une communication responsable qui limite les impacts environnementaux ;

– renforcer le partenariat entre le public et le privé sur les enjeux de développement durable et de santé.

Un premier état des lieux des pratiques des laboratoires pharmaceutiques a été réalisé en 2009 et 2010 dans le cadre d’une vaste enquête lancée auprès des deux cent soixante-dix adhérents. Il a été établi sur la base d’indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux, dont treize quantitatifs et qualitatifs en lien avec les engagements de la Convention de progrès. Cette enquête constitue le point de départ d’une dynamique permettant de suivre, chaque année, les progrès réalisés et de les restituer à terme devant les pouvoirs publics. Les résultats de cette enquête sont disponibles en pages 34 et 35.

Déployer CarbonEM, nouvel outil de mesure des gaz à effet de serre



Dans le cadre de la Convention de progrès signée en 2009, Les Entreprises du Médicament se sont engagées à réduire de façon volontariste les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur. Cet engagement s’accompagne d’un indicateur sur le nombre d’adhérents ayant réalisé un Bilan Carbone®. Afin d’accompagner les entreprises dans cette démarche, le Leem, en collaboration avec Carbone 4, a développé une méthodologie sectorielle spécifique. Grâce à ce travail, les entreprises adhérentes disposent désormais d’un outil simplifié de comptabilisation des GES propre au secteur : CarbonEM. Celui-ci permet de calculer les émissions sur plusieurs périmètres : un processus (voire, un médicament), un site, une entreprise, un groupe d’entreprises. Il s’agit donc d’une version plus complète que le Bilan Carbone® classique d’une entreprise. En novembre 2010,



“ **15 SITES
ONT RÉALISÉ
UN BILAN
CARBONE®
À FIN 2009** ”

CarbonEM a été mis à la disposition des entreprises. Afin de faciliter son déploiement et son appropriation par les utilisateurs, des formations ont été dispensées, en partenariat avec l’Institut de formation des industries de la santé (IFIS) et se poursuivront en 2011.

Poursuivre les actions de réduction des résidus de médicaments dans les eaux

Dans le cadre de la Convention du 25 mars 2009, Les Entreprises du Médicament se sont



focus

Un engagement continu en faveur de la protection de la biodiversité

En discussion depuis plus de huit ans, cent quatre-vingt-treize États ont finalement adopté le 29 octobre 2010, lors de la réunion de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à Nagoya, le protocole ABS dit « Access and Benefit Sharing » sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Les Entreprises du Médicament se réjouissent de la mise en place d'un régime international d'accès et de partage des avantages pour lequel elles ont apporté leur support. L'industrie pharmaceutique, qui n'a pas attendu cette conférence de Nagoya pour avoir un cadre de référence en matière de biodiversité, a établi plusieurs lignes directrices européennes au sein de l'EFPIA et des bonnes pratiques en ligne avec le protocole ABS. Soucieuses d'une gestion responsable des ressources génétiques, Les Entreprises du Médicament apportent donc leur expertise en aidant à la définition et à l'usage de règles contractuelles qui préservent l'accès aux ressources, sécurisent leur utilisation et garantissent l'équité des échanges, dans le respect de la souveraineté des États.

engagées à collaborer avec tous les acteurs impliqués dans les recherches destinées à mieux connaître les impacts des résidus médicamenteux dans l'eau. Le Leem s'implique ainsi dans les travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) sur la qualité des eaux de boisson, dont l'objectif est de réaliser des dosages de résidus de médicaments qui y sont potentiellement présents. Le Leem participe également au comité de pilotage du Plan national sur les résidus de médicaments dans l'eau (PNRM) et est un interlocuteur privilégié des différents acteurs concernés par le sujet.

...

“ **L'AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS DE SANTÉ (AFSSAPS) PROCÈDE À UNE ÉVALUATION RIGoureuse DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL LORS DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) D'UN MÉDICAMENT.** ”



« **L'ÉCO-CONCEPTION DES EMBALLAGES PERMET DE RÉDUIRE LES IMPACTS NÉGATIFS D'UN PRODUIT SUR L'ENVIRONNEMENT À TOUTES LES ÉTAPES DE SON CYCLE DE VIE (FABRICATION, DISTRIBUTION, UTILISATION, VALORISATION FINALE), TOUT EN CONSERVANT SA QUALITÉ D'USAGE.** »



...

Renforcer la politique de gestion des déchets

En 2010, Les Entreprises du Médicament ont poursuivi les discussions avec les pouvoirs publics et les syndicats de producteurs, afin de mettre en place une filière sélective de collecte et de récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les patients en auto-traitement. L'objectif est de créer un « éco-organisme » chargé d'organiser la collecte, le ramassage, le transport, le stockage et l'élimination des DASRI, mais aussi d'informer les patients et les professionnels de santé. Concrètement, les pharmacies mettront gratuitement à la disposition des patients en auto-traitement des boîtes de récupération des déchets, à rapporter dans divers points de collecte facilement accessibles (établissements de soins, laboratoires d'analyses

médicales, déchetteries...). L'éco-organisme récupérera alors ces déchets pour les incinérer. Cette filière devrait être opérationnelle début 2012. Par ailleurs, le Leem s'est engagé à sensibiliser ses adhérents à l'éco-conception des emballages de médicament. En 2010, il a ainsi élaboré, en partenariat avec Adelphe, un guide pratique, *Éco-conception des emballages de médicaments : comment se lancer ?*. L'idée est d'aider les entreprises à mettre facilement en œuvre des actions efficaces et durables dans ce domaine. En 2011, un nouveau guide verra le jour, consacré à un emballage spécifique du médicament : la boîte en carton. Enfin, la formation sur l'éco-conception des emballages organisée par Adelphe sera adaptée en fonction des spécificités du secteur du médicament. ■



focus

Le réagrement de Cyclamed

Cyclamed a été à nouveau agréée pour six ans pour la collecte et la destruction des médicaments non utilisés (MNU) à usage humain. La filière Cyclamed a été mise en place par Les Entreprises du Médicament, les grossistes répartiteurs et pharmaciens d'officine afin de récupérer et de valoriser les MNU, périmés ou non. Par ailleurs, après avoir lancé son site Internet grand public (www.cyclamed.org), Cyclamed a élaboré, en 2010, sa *Charte*

qualité sécurité Cyclamed. Conçue par l'ensemble des représentants des acteurs de la chaîne du médicament, celle-ci exprime clairement les engagements de chacun pour informer les patients sur le geste écocitoyen du tri des MNU et pour identifier les cartons Cyclamed contenant ces MNU afin d'assurer la meilleure traçabilité possible.



ENTREPRISES EN ACTION

NOVO NORDISK

► L'eau, un enjeu majeur

Dans le cadre d'une politique environnementale volontariste, le site de production de Novo Nordisk Production, à Chartres, s'est engagé dans un programme de réduction à la fois drastique et réaliste de sa consommation d'eau. Il s'agit d'augmenter l'efficacité des équipements de production d'eau et de mieux gérer cette ressource essentielle en optimisant les flux aux points de distribution. Grâce à un monitoring précis des installations, des méthodologies d'analyse issues du cLEAN®, des idées innovantes et un engagement très fort des équipes, le site a enregistré une baisse de 71% (équivalence 2005) de sa consommation d'eau entre 2005 et 2010. Pour fabriquer une cartouche d'insuline, 0,65 litre d'eau suffit en 2010 contre 2,24 litres en 2005.

JANSSEN

► Opération « PHARMECO2 »

En partenariat avec quatre acteurs de santé importants (Laminar Medica, Alloga, Alliance Healthcare France et OCP Répartition), Janssen a lancé une initiative inédite de recyclage de ses emballages isothermes : PHARMECO2. Ce projet logistique original, opérationnel sur toute la France, permet de réutiliser en moyenne 3,4 fois les emballages isothermes, diminuant ainsi la fréquence de livraison entre le fournisseur initial d'emballages et le dépositaire. L'avantage? Une réduction importante des émissions de CO₂ due au nombre de kilomètres non parcourus et aux 1 334 m³ d'emballages non détruits par année. Et sur les routes, cela représente trois cents camions de moins par an. Ce projet est un excellent exemple de transversalité et de partenariat actif entre acteurs de la distribution pharmaceutique.

BAXTER

► Réduction de son empreinte carbone

Baxter a choisi le transport intermodal pour livrer le sud-ouest de la France depuis sa plate-forme logistique basée en Belgique. Un transport où le camion s'efface au profit d'un mix route (100 km)/rail (870 km), qui a d'ores et déjà montré toute son efficacité. Les résultats sont parlants : 950 kg d'émission de CO₂ économisés par livraison !

GSK

► Économies sur toutes les énergies

Dans le cadre de son programme mondial de réduction de toutes ses consommations d'énergie – Climate change GSK and you –, GSK a développé, sur son site de Marly, de multiples actions. Il a notamment fait réaliser un audit énergétique, mis en place des films thermiques sur les fenêtres, installé des chaudières à condensation et équipé les open spaces de luminaires basse consommation avec détecteurs. Des tests de navette électrique ont également été effectués depuis la gare de Marly. Entre 2006 et 2010, les progrès ont été considérables à tous les niveaux : 5 800 000 kWh d'électricité économisés (493 t de CO₂), une baisse de 4 500 000 kWh de la consommation de gaz (826 t de CO₂), une réduction de 46% de la consommation d'eau et, enfin, une diminution de la consommation de papier de dix-sept millions de feuilles.

3

Politique sociale

Dans un contexte de forte mutation du secteur, Leem a multiplié les actions pour développer les compétences et la mobilité professionnelles des salariés. Il s'est particulièrement impliqué dans l'emploi des seniors et des personnes atteintes d'un handicap et dans des projets d'anticipation des futurs besoins en compétences du secteur, tout en initiant de nouveaux rapprochements entre le monde éducatif et les industries du médicament.

Participer au défi de l'emploi des seniors

En France, l'emploi des seniors est un véritable défi que le Leem souhaite relever, en mettant en place, avec les partenaires sociaux (accord collectif du 3 décembre 2009), des dispositifs adaptés aux enjeux du secteur. L'ambition : inciter les entreprises du médicament à gérer les seniors de manière active et à mieux les intégrer dans leur politique de recrutement et de ressources humaines.

Les obligations en matière d'emploi des seniors

Le décret du 20 mai 2009 prévoit que les entreprises d'au moins cinquante salariés (ou appartenant à un groupe comportant au moins cinquante salariés) non couvertes par un accord d'entreprise ou de groupe ou par un plan d'action en faveur de l'emploi ●●●

Interview



FRÉDÉRIC SOUBEYRAND

Directeur général des laboratoires Bouchara Recordati, Président de la Commission sociale du Leem

Quels sont les grands axes de votre politique en matière sociale ?

Dans un contexte de fortes évolutions du secteur, les entreprises du médicament poursuivent une politique sociale d'anticipation et d'accompagnement des mutations de l'emploi afin de renforcer, dans la compétitivité internationale, l'attractivité du territoire français. L'optimisation du dialogue social et l'anticipation des évolutions des compétences sont des priorités pour les industriels et les organisations syndicales.

D'après vous, que faut-il retenir de l'année 2010 ?

En 2010, le Leem a accompagné les entreprises dans la mise en œuvre opérationnelle des différents accords de branche relatifs à l'emploi des seniors et des salariés atteints d'un handicap grâce à HandiEM. Parallèlement, deux études, l'une sur les métiers émergents et l'autre sur les biotechnologies ont été menées pour anticiper les évolutions des métiers.

Quelles sont les perspectives pour l'année 2011 en matière sociale ?

Le dialogue social va se renforcer au travers de négociations sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, la santé et la pénibilité au travail, notamment. Nous devons nous attacher à mettre en place les conditions de nature à valoriser la production en France. L'année 2011 sera aussi celle du lancement de l'Institut virtuel des métiers des industries de la Santé, une des actions prioritaires du CSIS. Par ailleurs, un Contrat d'études prospectives (CEP) sera réalisé en partenariat avec le ministère de l'Emploi, en examinant les facteurs d'évolution des industries de santé et leur impact à dix ans. Enfin, nous continuerons à favoriser la formation aux nouveaux besoins en bioproduction ainsi qu'à mettre en place des mesures d'accompagnement des salariés sur les bassins d'emploi prioritaires. ■



LES SALARIÉS DE PLUS
DE 45 ANS REPRÉSENTENT

**33 % DES EFFECTIFS
DES ENTREPRISES
DU MÉDICAMENT.**

CHIFFRES CLÉS

766 salariés de 50 ans et plus ont bénéficié d'une action de formation dans une période de professionnalisation.

451 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF), auxquels il faut ajouter ceux formés dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

108 salariés de 50 ans et plus sont engagés dans des fonctions tutorales prises en charge par l'OPCA-C2P (collecte et gestion des contributions au titre de la formation professionnelle).

... des seniors recevront une pénalité égale à 1 % de leur masse salariale, à compter du 1^{er} janvier 2010. L'accord ou le plan doit comporter un objectif chiffré de maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus, ou un objectif de recrutement des salariés de 50 ans et plus.

Il doit également définir des actions favorables au maintien de l'emploi et au recrutement des seniors dans six domaines :

- recrutement de salariés âgés ;
- anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ;
- développement des compétences et des qualifications, et accès à la formation ;
- aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite ;
- transmission des savoirs et des compétences, et développement du tutorat.

Des avancées notables

Parmi les engagements pris, de multiples initiatives ont été lancées. Des groupes de travail ont été organisés en 2010 afin d'élaborer



“ DANS LA BRANCHE, L'OBJECTIF EST DE FAIRE PASSER LE TAUX DE RECRUTEMENT DES SENIORS DE 50 ANS ET PLUS DE 3,25 % À 4,1 % D'ICI LA FIN 2012. ”

un guide en ligne présentant les passerelles entre les métiers du secteur. Dans ce cadre, conduite avec le support du cabinet BPI, une analyse des compétences a été réalisée, ainsi qu'une réflexion sur les critères d'acceptabilité des passerelles au regard des conditions de travail, notamment pour les seniors. Pour les salariés souhaitant prendre part à la gestion de leur carrière, ce guide constitue un véritable outil d'orientation professionnelle et d'aide à la décision. En offrant une large visibilité sur les mobilités professionnelles possibles, il est aussi très utile aux managers et aux responsables des ressources humaines. Ce support, élaboré de façon paritaire dans le cadre de l'Observatoire des métiers des Entreprises du Médicament, sera mis en ligne sur un site dédié, macarrieredanslapharma.org en 2011.



Présence d'HandiEM au forum Emploi handicap de l'Adapt le 17 novembre 2010.

Promouvoir une politique dynamique du handicap

« DANS LES 240 ENTREPRISES DU MÉDICAMENT ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD, 175 CORRESPONDANTS HANDICAP ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS. »

Particulièrement sensibles au maintien et au développement de l'emploi des personnes atteintes d'un handicap, Les Entreprises du Médicament se sont dotées d'une structure pour promouvoir une politique sectorielle active dans ce domaine : HandiEM (Handicap Entreprises du Médicament). Cette association a été très active en 2010. L'année a en effet vu la tenue de deux conseils d'administration et de trois réunions de bureau, qui ont permis de définir les axes prioritaires nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans l'accord de branche, parmi lesquelles :

- un plan d'embauche en milieu ordinaire prévoyant le recrutement de quatre cents travailleurs handicapés dans les cinq prochaines années ;
- des actions de sensibilisation et de communication ;
- un plan de maintien dans l'emploi et d'adaptation aux évolutions technologiques, afin de lutter contre toute exclusion des travailleurs handicapés confrontés à des situations ou à des risques d'inaptitude ;
- une politique ambitieuse de formation professionnalisante au profit des personnes handicapées ;
- des mesures permettant de recourir au secteur protégé et adapté.

Ces différentes initiatives seront déployées avec le concours des correspondants handicap des Entreprises du Médicament, sur la base des contributions annuelles « handicap » collectées auprès des adhérents du Leem.

HandiEM a en outre participé, le 17 novembre 2010, au Forum Emploi handicap de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT). Une occasion privilégiée pour mieux faire connaître le secteur et ses métiers, développer des actions de communication et de recrutement, et lancer le site Internet de l'association : www.handiem.org.

•••

Les partenaires sociaux du secteur ont également mis en place des actions de communication spécifiques sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité. Un partenariat avec l'Apave a ainsi été contractualisé en 2010, pour assister la branche dans la mise en place d'une culture de prévention dans les entreprises. Afin de sensibiliser les salariés aux meilleurs gestes et postures à adopter, un ergonome s'est rendu dans les différentes entreprises du médicament pour observer les collaborateurs à leur poste et établir des recommandations. Les conseils préconisés font l'objet d'un guide pratique – mis en ligne sur le site www.leem.org début 2011 –, et d'une communication dédiée auprès de l'ensemble des membres du Leem.

CQP, mode d'emploi

Les Certificats de qualification professionnelle (CQP) valident les savoir-faire acquis tout au long de la vie professionnelle ou par la formation, pour les métiers spécifiques du secteur. Ils permettent de valoriser et de reconnaître les compétences issues de l'expérience. Ils sont déliurés par un jury réunissant des représentants des organisations syndicales de salariés et des entreprises, ainsi que par des experts en formation professionnelle. En 2010, cinquante-trois CQP ont été déliurés, majoritairement dans les métiers de la production et de la maintenance industrielle. Ils sont par ailleurs reconnus par d'autres secteurs d'activité dans le cadre d'un partenariat, au travers des Certificats de qualification professionnelle inter-branches (CQPI).

...

Anticiper les besoins en compétences de demain

Plus que jamais, Les Entreprises du Médicament sont mobilisées pour que la France reste dans le peloton de tête de l'excellence scientifique. Parmi les priorités : préparer les talents clés de demain dans un secteur en pleine évolution et anticiper les mutations industrielles. Pour ce faire, le Leem avait été associé, dès 2009, à la mise en place par Valérie Péresse d'une mission dédiée à l'analyse des besoins actuels et futurs des industries de santé en termes de formation, confiée au Président de l'université Bordeaux 2, Manuel Tunon de Lara. Les conclusions de ces travaux ont été remises début 2010 à la ministre. Elles rejoignent complètement les objectifs du Leem qui, pour anticiper les besoins de compétences, a réuni en juin 2010 un groupe de travail destiné à mettre en place les premières recommandations du rapport. Le Leem soutient la création prochaine d'un institut virtuel des métiers des industries de santé, qui établira une carte nationale des formations, et encourage toutes les innovations (méthodes pédagogiques, formations...) favorisant les partenariats université/entreprise, l'insertion professionnelle des jeunes et la mobilité des salariés.

Dans le même esprit d'anticipation, l'Observatoire paritaire des métiers des Entreprises du Médicament a lancé cette année une enquête prospective sur les métiers émergents de la recherche à la production. Celle-ci a pour objectif d'identifier les nouvelles compétences

focus

Encourager l'apprentissage

En 2010, le Leem a encore renforcé sa politique d'apprentissage, qu'il développe à travers sa structure dédiée : le Leem Apprentissage. Après avoir créé des centres de formation d'apprentis (CFA) en Île-de-France et en Aquitaine, le Leem Apprentissage a ouvert cette année un CFA en Alsace. L'ouverture de cette nouvelle structure vise à mettre en place des formations correspondant aux besoins des entreprises dans les bassins d'emploi stratégiques de l'industrie du médicament et à faciliter l'insertion des jeunes.



attendues par les entreprises et de travailler en partenariat avec les acteurs de la formation sur les métiers de demain. Enfin, l'étude prospective lancée en 2005 sur les besoins en compétences et en formation dans les entreprises de biotechnologies santé a été actualisée tout au long de l'année 2010. Le séminaire du 22 septembre 2010 a permis de définir les actions prioritaires dans ce domaine à l'horizon 2015.

Renforcer les partenariats université/entreprise

Multiplier les passerelles entre l'industrie et le monde éducatif est un défi majeur. Les efforts déjà engagés par le Leem depuis plusieurs



années ont été renforcés en 2010. À ce titre, un séminaire à destination des doyens et responsables de la filière industrie des facultés de pharmacie s'est tenu le 7 décembre. Il a permis de mettre sur pied des ateliers de réflexion sur la professionnalisation de la formation des pharmaciens choisissant de travailler dans Les Entreprises du Médicament.

Les premières Rencontres doctorants / Entreprises du Médicament ont constitué un autre temps fort de l'année. Organisées les 27 et 28 mai 2010 dans le cadre de la convention de partenariat établie en 2009 entre le Leem et l'université de Bordeaux 2, elles ont permis de faire découvrir aux doctorants en sciences de la vie, les métiers des entreprises du médicament et de les guider dans leur choix de thèmes de recherche. ■

BONNES PRATIQUES

VISITE MÉDICALE

L'année 2010 s'est traduite pour Les Entreprises du Médicament par la mise en place de l'extension de la charte de la qualité de la visite médicale au secteur hospitalier. En effet, les entreprises promouvant des spécialités pharmaceutiques remboursables dans les établissements de santé avaient jusqu'au 30 novembre 2010 pour faire certifier leurs pratiques de visite médicale. Cette certification s'ajoute à celle déjà mise en place en 2006 pour la médecine de ville.



Cette certification est assurée par des organismes indépendants eux-mêmes accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac). Les pratiques de visite médicale sont évaluées à partir d'un référentiel de certification élaboré par la Haute Autorité de Santé. Ce référentiel est organisé autour de cinq exigences, déclinées en critères précis et mesurables.

- L'entreprise s'assure des connaissances et des compétences de ses délégués médicaux pour la diffusion d'une information de qualité.
- L'entreprise s'assure que les délégués médicaux disposent des informations et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.
- L'entreprise met à la disposition des délégués médicaux et de leur encadrement les moyens nécessaires au respect des règles de déontologie.
- L'entreprise met en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer de la qualité de ses pratiques de visite médicale.
- Lorsqu'une entreprise fait appel, pour la promotion de ses médicaments, à un prestataire, elle est responsable de la conformité à la charte des pratiques mises en œuvre par ce prestataire
- La visite médicale des entreprises est certifiée pour une durée de trois ans, sur la base d'audits réalisés annuellement.

D'après une étude comparative menée entre 2009 et 2010 relative à la perception des médecins sur la qualité de la visite médicale, la pratique de la visite médicale est en évolution, notamment grâce à l'augmentation de la capacité des délégués médicaux à prendre du recul vis-à-vis du message qu'ils délivrent et à mobiliser leur expertise dans la présentation du médicament. Il est à noter le rôle essentiel joué par les visiteurs médicaux dans le dispositif de pharmacovigilance en France. Les deux tiers des notifications d'effets graves signalés sont remontés dans les centres de pharmacovigilance par les entreprises, essentiellement par les visiteurs médicaux.

4

Engagement sociétal

Cette année, le dialogue avec les parties prenantes s'est encore renforcé, témoignant de l'intérêt du dialogue entre le Leem et la société civile. Les Entreprises du Médicament ont par ailleurs poursuivi leur soutien aux initiatives sociétales mises en œuvre pour améliorer la santé, l'éducation et l'information des populations sur le médicament, en France et dans les pays en voie de développement.

Approfondir le dialogue avec les parties prenantes

Le Leem s'inscrit dans une démarche d'écoute et d'échange avec ses parties prenantes. Aussi, depuis 2006, a-t-il engagé et formalisé un dialogue avec ces dernières dans le cadre d'un Comité de parties prenantes des Entreprises du Médicament (Coppem). Cette démarche, inédite pour un collectif d'entreprises, permet au Leem de mieux comprendre les enjeux sociétaux, de bien connaître les acteurs et leurs attentes, et d'identifier les actions communes à mettre en œuvre.

En 2010, le thème central du programme de travail du Coppem a été, à la demande des parties prenantes, la transparence. Cette question a été traitée à partir des préoccupations exprimées par les parties prenantes, avec deux axes de réflexion traités en 2010. ●●●

Interview



JEAN-NOËL BAIL

► Vice-Président, directeur des affaires économiques et gouvernementales, Glaxo-SmithKline, Président du Comité RSE du Leem.

Quels sont les grands axes de votre politique en matière d'engagement sociétal ?

Le dialogue continu engagé au sein du Coppem est l'un des axes forts de notre politique sociétale car il permet aux entreprises d'avancer de façon opérationnelle, conjointement avec les parties prenantes sur des sujets d'intérêt commun. L'accès aux soins et aux médicaments est également l'un des chantiers majeurs du Leem au travers des projets soutenus par la Fondation des Entreprises du Médicament et des actions de Tulipe.

D'après vous, que faut-il retenir de l'année 2010 ?

En 2010, nous avons travaillé avec nos parties prenantes sur la transparence de l'information, de la recherche et des relations financières entre les entreprises et les associations de patients. Les réflexions et les travaux menés ont fait l'objet pour la première fois d'une présentation en conseil d'administration et en assemblée générale du Leem. Le Coppem a également été consulté sur le plan stratégique du Leem, qui considère qu'une politique ambitieuse de RSE constitue un axe stratégique de ce plan. L'année a également été marquée par le deuxième appel à projets de notre Fondation, qui a soutenu quatorze projets en faveur des pathologies chroniques, des maladies rares et de la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Quelles sont les perspectives pour l'année 2011 en matière d'engagement sociétal ?

2011 marquera un renforcement du dialogue avec les parties prenantes sur la thématique de la transparence de l'expertise, notamment. Le Coppem sera sollicité sur les projets de réforme du secteur en matière d'autorégulation. Par ailleurs, nous souhaitons intensifier les programmes d'accès aux soins en France et dans les pays en développement en amplifiant les contrôles qualité dans ces derniers. ■



14 PROJETS ONT REÇU LE SOUTIEN
DE LA FONDATION DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT
DURANT L'ANNÉE 2010.

« **LE COPPEM PERMET AU LEEM DE CRÉER UN NOUVEL ESPACE DE DIALOGUE ET DES RELATIONS INNOVANTES AVEC LA SOCIÉTÉ. C'EST UN LIEU D'ÉCHANGE ET D'INFORMATION POUR S'ENTENDRE ET UN ESPACE PRIVILÉGIÉ DE RECHERCHE DE CONSTRUCTION D'ACTIONS COLLECTIVES.** »



•••

Premièrement, la transparence sur les produits et la recherche a fait l'objet de seize questions posées sur de nombreux aspects (transparence de l'information thérapeutique, du bénéfice thérapeutique des nouveaux médicaments, des essais cliniques, des effets sanitaires indésirables, des effets réels à long terme, des impacts environnementaux des médicaments...). Cette réflexion a notamment donné lieu à un travail spécifique pour améliorer l'information sur les effets secondaires des médicaments et a amené le Coppem à demander au Leem de promouvoir le système d'auto-déclaration, par les patients, de tout effet indésirable constaté.

Deuxièmement, la transparence des relations avec les acteurs de la société (associations, experts, usagers, décideurs publics sur des sujets tels que le lobbying, la communication et l'information, l'expertise publique). En 2010, le cycle des échanges a permis d'aborder le sujet des relations avec les associations ; les autres sous-thématiques seront traitées en 2011.



En 2011 seront également évoquées les questions relatives aux comportements et aux pratiques sur les marchés, et à la gouvernance. En 2010, le Coppem a, par ailleurs, été sollicité dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2010-2013 du Leem. Le dynamisme du Comité a permis de marquer une étape dans la réflexion et l'action collectives, attestant une volonté nouvelle de coproduction entre le Leem et ses parties prenantes.

Renforcer le rôle de la Fondation des Entreprises du Médicament

La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins, placée sous l'égide de la Fondation de France, a été créée en 2008 à l'initiative du conseil d'administration du Leem. Elle soutient, en France, les actions favorisant l'émergence de projets innovants, modélisables et transversaux dans trois domaines :

les pathologies chroniques, les maladies rares, la lutte contre les vulnérabilités et les inégalités sociales de santé.

En 2010, la Fondation a engagé 365 000 euros, soit un budget en hausse de 17 % par rapport à 2009.

Elle a tout d'abord reconduit les soutiens et partenariats en cours à différents acteurs associatifs :

- Arcat, pour la mise en place d'ateliers d'éducation à la santé et d'information des personnes précaires atteintes par le VIH-sida ;
- l'Association François Aupetit (Afa), pour son projet de coaching personnalisé destiné aux personnes atteintes de maladies chroniques intestinales inflammatoires ;
- Unapecle, fédération d'associations de parents d'enfants atteints de cancer, pour son projet de soutien et d'accompagnement psychologique des fratries ;
- Les Petits Bonheurs, pour ses programmes de soutien et d'accompagnement individualisé des personnes atteintes par le VIH-sida ;
- Eurordis, Fédération d'associations de malades et d'individus actifs dans le domaine des maladies rares, pour la mise en place d'outils de communication Web au service des malades et de leur famille ;
- l'Alliance Maladies Rares, pour ses actions dans le cadre de son développement en régions ;

“ LES ENGAGEMENTS DE LA FONDATION DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT SE SONT ÉLEVÉS À 365 000 EUROS EN 2010, BUDGET EN HAUSSE DE 17% ”

– Orphanet, site Internet permettant d'améliorer le diagnostic, l'information et le traitement des maladies rares ;

– l'association Étincelle, espace d'accueil pour les femmes atteintes d'un cancer ;

– Chroniques associés, collectif d'associations de malades agissant pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle des patients, ainsi que leur qualité de vie.

À la suite de l'appel à projets du 24 avril 2010, la Fondation a également décidé de soutenir trois nouvelles associations pendant trois ans :

– Aurore-Unafam, pour son programme de psychoéducation à destination des familles de patients schizophrènes ;

– Jeunes Solidarité Cancer, pour la création de leur carnet de bord à destination des jeunes malades ;

– Maladies Rares Info Services, pour la création d'un observatoire de ces pathologies.

Enfin, la Fondation a récompensé deux associations au travers de la remise de deux prix :

– le Prix de la réduction des vulnérabilités de santé, qui met à l'honneur l'association Primo Levi pour ses actions de soutien psychosocial des personnes en exil en France et victimes de la torture et de la violence politique dans leur pays d'origine ;

– le Prix spécial de la Fondation, accordé à l'association Cancer Campus pour son blog 2.0 sur le cancer (les « Nébuleuses du crabe »). ●●

Le Prix “Paroles de patients”



Pour Les Entreprises du Médicament, il est essentiel de mettre en valeur le rôle

du patient et de ses proches dans sa façon d'aborder la maladie, de lutter contre sa progression et de participer au traitement. Le Prix « Paroles de patients », organisé à l'initiative du Leem depuis 2008, récompense des témoignages forts et originaux de personnes confrontées à la maladie. En 2010, le jury, composé de personnalités de tous horizons (journalistes, écrivains, médecins, biologistes...), a distingué le récit de Guillaume

de Fonclare *Dans ma peau*, publié chez Stock. C'est le témoignage pudique d'un homme en fauteuil qui souffre depuis l'âge de 35 ans d'une maladie auto-immune lui infligeant de terribles douleurs, et qui adresse ces quelques mots à l'industrie du médicament : « *Je mesure le bonheur de vivre dans une société bien portante, avec des médecins à mes côtés et des médicaments qui me permettent de vivre ma vie "dans ma peau" ».*



De gauche à droite : Josette Rousselet-Blanc (Présidente d'Étincelle), Christian Lajoux (Président du Leem), Danièle Laufer (journaliste), Marie-Françoise Padioleau (Présidente de l'AJMED), Claude Pinault (lauréat 2009), Alain Livartowski (oncologue), Marie-Odile Monchicourt (journaliste), Guillaume de Fonclare (lauréat 2010), Marie de Hennezel (écrivain), Christine Ceretti (écrivain), Agnès Lanaud (bibliothécaire), Luc d'Auriol (entrepreneur biotech) et Bertrand de Saint-Vincent (journaliste).



...

Contribuer à l'éducation à la santé dans les pays en voie de développement

Depuis plusieurs années, le Leem s'engage pour sensibiliser et éduquer les populations au bon usage du médicament. Initié en 2006 au Cameroun, le programme d'éducation à la santé a été poursuivi pour la deuxième année consécutive au Burkina Faso (région de Tenkodogo). Objectif : sensibiliser les familles et les populations au bon usage du médicament et aux dangers de la contrefaçon, au travers d'un programme éducatif dispensé dans les écoles. Ce programme sera conduit dans un autre pays en 2011. Le Leem a par ailleurs poursuivi son action de soutien aux contrôles

“ DANS LES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE UN MÉDICAMENT SUR CINQ NE RÉPOND PAS AUX CRITÈRES DE QUALITÉ REQUIS. ”

de qualité des médicaments génériques achetés par appel d'offres dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone. Ces contrôles, effectués à la demande des pays, sont financés par le Leem et réalisés par un laboratoire indépendant situé en France : le Centre humanitaire médico-pharmaceutique (CHMP). Six pays ont participé au projet 2009-2010 : la Guinée, le Tchad, le Congo, le Burundi, le Bénin et les Comores. Les produits principalement concernés ont été les antipaludiques, les antibiotiques, les anti-inflammatoires, les anti-pyrétiques et les analgésiques. Au total, cent échantillons ont été analysés, dont une majorité d'antibiotiques. Les résultats démontrent qu'un médicament sur cinq ne répond pas aux critères de qualité requis. ■

Tulipe en Haïti

En 2010, Les Entreprises du Médicament et leur association humanitaire Tulipe (Transfert d'urgence de l'industrie pharmaceutique) se sont fortement mobilisées pour lancer une action rapide et efficace après le séisme en Haïti.

En collaboration avec les pouvoirs publics et les ONG d'intervention d'urgence – et dans les douze heures qui ont suivi la catastrophe –, cinquante-six kits d'urgence ont été envoyés sur place, permettant de prendre en charge cinquante-six mille personnes.

Un appel à dons élargi a par ailleurs été lancé (entreprises adhérentes et non adhérentes du Leem) et toute une logistique rapidement mise sur pied : acheminement en moins de trois semaines d'un avion contenant du matériel chirurgical et un approvisionnement d'urgence en antibiotiques. Pour soigner les blessés, plus de soixante-quatre tonnes de médicaments et de matériel médical ont été envoyées.

Face à l'épidémie de choléra qui se propage

en Haïti, Tulipe a accordé des donations supplémentaires en solutés de perfusion et d'hydratation orale à l'association Alima, ONG partenaire à Port au Prince. L'équipe de Tulipe s'est d'ailleurs rendue sur le terrain, en fin d'année 2010, pour organiser et optimiser la gestion de stock des programmes de chirurgie et de lutte contre le choléra.

Plus d'un an après le séisme, Les Entreprises du Médicament et Tulipe poursuivent leur action au travers de la prise en charge des personnes développant des infections osseuses et du financement du suivi biologique de patients soumis à de lourds traitements.

Tulipe est l'organisme de don de médicaments en situation d'urgence des Entreprises du Médicament. Son intervention prend la forme d'une mise à disposition, dans des délais très courts, de kits de médicaments neufs adaptés aux besoins.



ENTREPRISES EN ACTION

EXPANSCIENCE

► Une instance d'écoute et de dialogue

Très actif en matière de développement durable, Expanscience a constitué, en 2009, un panel de parties prenantes qui se réunit deux fois par an. Ce panel est un organe complémentaire d'écoute et de dialogue entre Expanscience et des personnalités extérieures, légitimes pour leur expertise ou leur représentation (médecins, ONG environnementales et sociales, pharmaciens, associations...).

Les objectifs sont notamment de faire remonter les enjeux émergents et les futurs débats au sein de la société civile, de recueillir des avis critiques et constructifs, ou encore d'identifier des chantiers à lancer ou des partenariats à créer. Parmi les sujets abordés, qui participent à nourrir et à enrichir la politique de développement durable : la définition de la naturalité pour les produits dermo-cosmétiques d'Expanscience, la construction de filières végétales d'approvisionnement responsables...

PIERRE FABRE

► Une fondation reconnue d'utilité publique

Fondation française reconnue d'utilité publique par le Conseil d'État en 1999, la Fondation Pierre Fabre développe, de manière totalement indépendante des activités des laboratoires Pierre Fabre, des actions qui ont pour objectif l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments de qualité dans les pays en développement, notamment en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud-Est.

La Fondation Pierre Fabre détient 65%* du capital de Pierre Fabre SA depuis 2008. Les dividendes versés par l'entreprise permettent à la Fondation de renforcer son engagement sur le terrain en participant principalement à la formation des pharmaciens en charge du contrôle qualité des médicaments, à la création de laboratoires de contrôle de qualité des médicaments et à la lutte contre la drépanocytose.

*La Fondation détient aujourd'hui 65% des titres de Pierre Fabre SA, directement (5%) et indirectement (60%) au travers de Pierre Fabre Participations, société dont la Fondation détient 100% des titres.

MSD-CHIBRET

► Un programme de volontariat

Lancé en 2009 dans le contexte du plan Alzheimer 2008-2012, le programme de volontariat auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer MSD-Chibret – Artz est une contribution originale de l'entreprise et de ses collaborateurs pour répondre au défi de la maladie d'Alzheimer.

Il propose aux collaborateurs des laboratoires MSD-Chibret, après une période de formation, de mettre leurs compétences et leurs qualités personnelles au service de patients atteints de la maladie d'Alzheimer, de leur famille et des aidants, au travers de sorties culturelles organisées par l'association Artz (Actions Culturelles Alzheimer).

Ces actions de volontariat d'entreprise, dans lesquelles vingt-et-un collaborateurs se sont engagés en 2010, permettent de modifier les représentations de la maladie et de créer des liens entre les accompagnateurs, les malades et leur famille. Forts de ce succès, les laboratoires MSD-Chibret souhaitent étendre le programme en 2011 à l'ensemble de leurs sites en France.

ANNEXES

Résultats des premières actions de la Convention de progrès du secteur du médicament dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour la période 2009-2011

Nombre d'entreprises répondantes : 34.

Ce qui représente : **52%** du CA total du secteur, **59%** de son effectif total soit environ 65 000 salariés, et **47%** de ses sites de production.

Programmes	Actions	Indicateurs	Résultats		Évolution
			Décembre 2008	Décembre 2009	
Programme 1 Réduire de façon volontariste les émissions de GES du secteur ainsi que la consommation énergétique.	Établissement d'un bilan d'émission carbone et GES, et évaluation de l'efficacité énergétique.	<i>Indicateur 1</i> Nombre de sites ayant réalisé leur Bilan Carbone®.	5	15	
		<i>Indicateur 2</i> Ratio des véhicules dans le secteur éligibles au bonus écologique (flottes d'entreprise).	19,5 %	24 %	
	Modification des comportements de transport.	<i>Indicateur 3</i> Nombre de systèmes d'encouragement au système de transport collectif des salariés mis en place par nombre de sites.	4 entreprises possèdent un PDE ⁽¹⁾ et 4 un système de covoiturage.	13 entreprises possèdent un PDE ⁽¹⁾ et 9 un système de covoiturage.	
		<i>Indicateur 4</i> Ratio du transport matière route/fer et maritime.	86,30 %	86,41 %	
Programme 2 Association des salariés du secteur à de bonnes pratiques environnementales.	Information des salariés en matière de développement durable.	<i>Indicateur 5</i> Nombre de salariés ayant suivi des programmes de formation au développement durable.	1404	1471	
	Encouragement aux bonnes pratiques environnementales par les entreprises.	<i>Indicateur 6</i> Nombre de coordinateurs environnementaux mis en place par nombre de sites.	370 ⁽²⁾	365 ⁽³⁾	
Programme 3 Dialogue avec les parties prenantes.	Participation au dialogue parties prenantes.	<i>Indicateur 7</i> Nombre d'entreprises examinant les recommandations issues du dialogue avec leurs parties prenantes.	7	11	
Programme 4 Encourager des actions d'écoresponsabilité en matière de promotion et de communication.	Élaboration d'un guide de comportement écoresponsable et mise en œuvre par les entreprises.	<i>Indicateur 8</i> Nombre d'entreprises utilisant le guide de bonnes pratiques écoresponsables dans le domaine de la promotion/communication élaboré par le Leem.	En cours de réflexion.		

Programmes	Actions	Indicateurs	Résultats		Évolution
			Décembre 2008	Décembre 2009	
Programme 5 Développer dans le cadre sectoriel des programmes d'action environnementale public-privé	Communication grand public en vue d'inciter les Français à rapporter les MNU chez les pharmaciens.	<i>Indicateur 9⁽⁴⁾</i> Mesure du taux de notoriété de l'importance de rapporter les MNU en pharmacie auprès de l'opinion française.	Taux de notoriété spontanée ⁽⁵⁾ : 18%.	Taux de notoriété spontanée: 17%.	
	Participation aux recherches pour une meilleure connaissance des impacts des résidus médicamenteux dans l'eau.	<i>Indicateur 10</i> Nombre d'entreprises participant aux programmes de recherche sur les résidus médicamenteux à usage humain dans l'eau.	4	8	
	Recherche et évaluation des progrès envisageables pour l'éco-conception des emballages.	<i>Indicateur 11</i> Nombre d'entreprises participant aux programmes d'éco-conception des emballages.	5	12	
	Développement de compétences, initiatives d'inventaire et de partage de bonnes pratiques en matière de biodiversité.	<i>Indicateur 12</i> Nombre d'entreprises participant aux travaux sur la biodiversité.	6	9	
	Labellisation de l'engagement environnemental des entreprises.	<i>Indicateur 13</i> Nombre d'entreprises revendiquant l'application de la présente convention dans leur action publique.	6	9	

Dons et subventions de la Fondation des Entreprises du Médicament en 2010

Associations	Montant en euros
Partenariats pérennes	
ALLIANCES MALADIES RARES	25 000
ARCAT	10 000
CHRONIQUES ASSOCIÉS	40 000
ÉTINCELLE	50 000
EURORDIS	55 000
LA MAISON DES MICI	10 000
LES PETITS BONHEURS	10 000
ORPHANET	100 000
UNAPECLE	10 000
Nouveaux partenariats	
AUORE UNAFAM	10 000
CANCER CAMPUS	10 000
JEUNES SOLIDARITÉ CANCER	10 000
MALADIES RARES INFO SERVICES	10 000
PRIMO LEVI	15 000
Total	365 000

(4) Etude menée en 2009 et 2010 par l'Institut Louis Harris / LH2 sur un panel de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

(5) Taux de notoriété spontanée: « Connaissez-vous un organisme dont l'objectif est de récupérer les MNU? ». (6) Taux de notoriété assistée: « Connaissez-vous Cyclamed? ».

GLOSSAIRE

ABS Access and Benefit Sharing (Accès et partage des avantages).

ADAPT Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

AFA Association François Aupetit.

AFLAR Association française de lutte anti-rhumatismale.

AFSSAPS Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

AMA Agence mondiale anti-dopage.

AMM Autorisation de mise sur le marché.

ANSES Agence nationale de sécurité sanitaire.

ASMR Amélioration du service médical rendu.

CDB Convention sur la diversité biologique.

CEP Contrat d'études prospectives.

CEREO Centre d'études et de recherches sur les qualifications

CFA Centre de formation d'apprentis.

CHMP Centrale humanitaire médico-pharmaceutique.

CNAC Comité national anti-contrefaçon.

COFRAC Comité français d'accréditation.

COPPEM Comité de parties prenantes des Entreprises du Médicament.

CQP Certificat de qualification professionnelle.

CSIS Conseil stratégique des industries de santé.

DASRI Déchets d'activités de soins à risques infectieux.

DIF Droit individuel à la formation.

EFPIA European Federation for Pharmaceutical Industries and Associations (Fédération européenne des industries du médicament).

FIIM ou **IFPMA** en anglais
Fédération internationale des industries du médicament.

GES Gaz à effet de serre.

HANDIEM Handicap Entreprises du Médicament.

HAS Haute autorité de santé.

HPST Hôpital, patients, santé et territoires.

IFIS Institut de formation des industries de santé.

LCAC Laboratoire central anti-contrefaçon.

MICI Maladies inflammatoires chroniques intestinales.

MNU Médicament non utilisé.

PED Pays en développement.

PNRM Plan national sur les résidus de médicaments dans l'eau.

RSE Responsabilité sociétale des entreprises.

TULIPE Transfert d'urgence de l'industrie pharmaceutique.

VAE Validation des acquis de l'expérience

LIENS UTILES

ACTIONS DE RSE DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT (Liste non exhaustive)

Abbott

www.abbott.fr/abbott/Mieux-connaître-Abbott/Une-entreprise-citoyenne.aspx

Astrazeneca

www.astrazeneca.fr/AstraZenecaFrance/responsabilite.asp
www.astrazeneca.com/responsibility/

Bayer

www.sustainability2006.bayer.com/en/homepage.aspx
www.bayer.fr/75-presentation

Baxter

www.baxter.fr/entreprise_citoyenne/developpement_durable/engagement_baxter.html
www.sustainability.baxter.com/documents/sustainability_report_2009.pdf

Biocodex

udocx.biocodex.com/biocodex/easysite/go/03n-00001c-00c/fr/developpement-durable/enjeux

Boehringer Ingelheim

www.boehringer-ingelheim.fr/laboratoire-pharmaceutique/engagements/index.jsp
www.boehringer-ingelheim.fr/actualite/publications/AR_2009_english.pdf

Boiron

www.boiron.fr/htm/Public/politique_sociale.htm

Bristol-Myers Squibb

www.bmsfrance.fr/Notre-demarche.html
www.bmsfrance.fr/IMG/pdf/BMS_rapport_RSE_2009.pdf

Cephalon

www.cephalon.com/our-responsibility/our-responsibility.shtml

Daichi Sankyo

www.daiichi-sankyo.fr/site_fr/?node_id=2722

Expanscience

www.expanscience.com/engagements/developpement-durable
www.expanscience.com/engagements/fondation-mustela

Généthon

www.genethon.fr

GlaxoSmithKline

www.gsk.com/responsibility
www.fondation-gsk.org/
www.avenirdelasante.fr/

Ipsen

www.ipsen.com/fr/vison-mission-et-valeurs
www.ipsen.com/fr/la-fondation-en-bref

Janssen Cilag

www.jnj.com/connect/caring/
www.investor.jnj.com/2009sustainabilityreport/index.html

Laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies (LFB)

www.lfb.fr/fr/notre_engagement_ethique.html

Lilly

www.lilly.fr/rse/index.cfm
www.institutlilly.com/institutlilly

Merck Serono

www.merck.fr/fr/company/the_merck_group/responsibility/responsabilite.html

Merck Sharp & Dohme-Chibret

www.msd-france.com/content/corporate/news/msd_alzheimer.html

Novartis

www.novartis.fr/a-propos/citoyennete-d-entreprise/citoyennete-d-entreprise.shtml
www.novartis.com/about-novartis/corporate-citizenship/index.shtml

Novo Nordisk

annualreport2009.nouonordisk.com

Pierre Fabre

www.fondationpierrefabre.org
www.pierre-fabre.com/homepage/0,4157,2072_0_0_fr_FR_0,00.html?uid=11977375

Pfizer

www.pfizer.com/responsibility
www.fondation-pfizer.org

Roche

www.roche.fr/portal/roche-fr/cms2_notre_engagement_citoyen_
www.fondationroche.org/portal/eipf/france/fondation/fondationroche/home

Sanofi-Aventis

www.sanofi-aventis.com/rse/rse.asp
www.sanofi-aventis.com/binaries/Brochure_RSE_2010_FR_tcm29-29519.pdf

Solvay

www.solvay.fr/developpementdurable/0,,2970-1-0,00.htm

Takeda

www.takeda.fr/takeda_engagements.php
www.takeda.com/csr/overview/article_881.html

Weleda

www.weleda.fr/fr/l-entreprise/l-environnement/index.html



88, rue de la Faisanderie
75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 03 88 88 – Fax : 01 45 04 47 71
